



Temps de travail maximum autorisé

Par **lizzy4**, le **26/05/2011** à **18:09**

Bonjour,
j'ai actuellement un contrat de 27 h par semaine et ma collègue est à 35 heures; j'ai demandé à mon employeur de prendre les heures de ma collègue pendant ses congés et d'être donc à 35 heures comme elle. Il me dit que ce n'est pas possible pour raison comptable/juridique. J'ai du mal à le croire donc pouvez vous svp me le confirmer car j'ai l'impression qu'il y a une autre raison qu'il ne souhaite pas me dire.
Merci

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **21:26**

Bonsoir "lizzy4"
Effectivement si tu passes à un horaire temps plein de 35h, même provisoirement, la jurisprudence considère que le contrat temps partiel n'existe plus et que tu es définitivement à temps plein.
C'est sans doute la raison cachée du refus de ton employeur.
Bon courage et bonne chance.